

Environnement | Premier exercice anti-submersions pour La Rochelle



C'est un exercice inédit pour la ville de La Rochelle. Les travaux entrepris dans le cadre du plan d'action de prévention des inondations (PAPI) en janvier 2017 dans le quartier du Gabut, de la ville en bois et du bassin des chalutiers, étant achevés aujourd'hui, la ville La Rochelle a décidé de montrer à ses habitants à quoi et comment allaient servir les nouveaux dispositifs de protection contre les submersions marines. Les élus rochelais en ont conscience, le vrai test se fera lors des grandes marées ou de la prochaine tempête.

« C'est beau ce que vous avez fait, nous disent les gens quand on les croise dans le quartier, mais à quoi cela va-t-il servir, demandent-ils », rapporte le maire de La Rochelle Jean-François Fontaine. Pour l' élu, cette réflexion montre que la ville a réussi son pari : fondre littéralement les protections contre les submersions marines dans le décor. L'aménagement paysager a coûté à lui seul la bagatelle de 2,5 millions d'euros, sur les 12,5 millions de coût du chantier. La société chargée du projet, Landescape, a par exemple adapté les protections en mobilier urbain, aménagé les zones tampons en espaces verts et dissimulé les systèmes d'accroches des clapets et batardeaux. Des protections relativement invisibles, donc, que la Ville a jugé bon d'expliquer à ses habitants avant l'arrivée des tempêtes hivernales, à travers un test grandeur nature. Environ 200 personnes sont venues assister à la présentation du dispositif en fin d'après-midi.

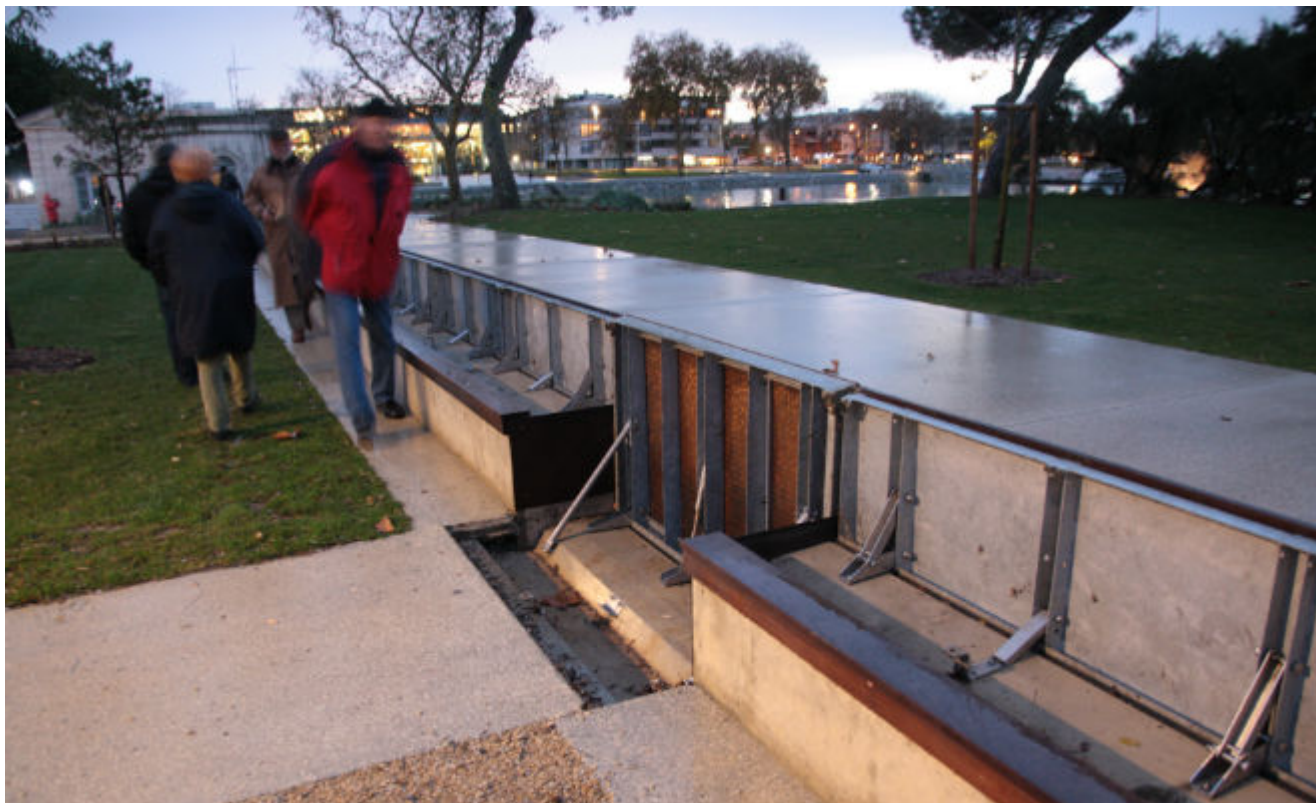


Les techniciens ont posé des batardeaux aux diverses entrées de la promenade le long de l'avenue Michel-Crépeau, jusqu'au Bout Blanc.

Onze techniciens étaient donc à pied d'œuvre le 23 novembre dès 7h du matin pour installer les 300 mètres linéaires de batardeaux et 200 mètres de clapets amovibles entre le square de l'Armide et la station météo du Bout-Blanc avenue Michel-Crépeau, en passant par la place de la Motte Rouge. En cas d'alerte tempête, les 26 techniciens formés dernièrement au déploiement du dispositif anti-submersions de l'agglomération auront le temps d'une marée pour installer le dispositif, l'idée étant d'être prêt pour la marée remontante.



Le nouvel aménagement de l'avenue Michel-Crépeau est la démonstration de la relative invisibilité des dispositifs anti-sbunmersions. Ici, la route a été surélevée, et en parallèle, une piste cyclable et une promenade piétonne séparées ont été aménagées. Le terrain de la promenade descend en pente douce vers l'eau. Les pavés du bord à quai ont été remaniés pour assurer l'étachéité du sol et limitant les infiltrations.



Square de l'Armide, les techniciens ont relevé les assises des bancs de la promenade, qui, mises bout à bout, font office de défenses contre la mer. Les entrées des couloirs de circulations ont été bouchées avec des batardeaux à clapets, d'habitude insérés dans le sol. Un muret en bord à quai sur lequel les passants peuvent s'asseoir constitue également un premier niveau de protection, en particulier pour les débordements ordinaires durant les grandes marées. Un fossé enherbé a été creusé le long de l'ancienne rue de l'Armide pour permettre à l'eau en surplus de s'écouler en cas de débordements.



Les protections par batardeaux amovibles courent jusqu'au pied de la tour Saint-Nicolas.



Du côté du bassin des chalutiers, des gardes corps étanches ont été réalisés et les portes de l'écluse du pont levant ont été changées. Le haut des portes est désormais amovible pour pouvoir être réhaussé d'un mètre et d'atteindre la hauteur des autres protections réalisées sur les quais. L'épi de dragage a également été refait. En cas de tempête, le dispositif anti-submersions prévoit d'abaisser le niveau d'eau du bassin des chalutiers et celui du quai Maubec (le Vieux-Port) avec la marée descendante pour pouvoir accueillir l'eau en surplus en cas de submersion.



Une campagne de fouilles préventives a permis de retrouver la base de l'ancienne muraille de la citée fortifiée de La Rochelle. Les anciens vestiges étant trop bas pour être conservés en l'état, ils ont été protégés puis recouverts d'un mur composé de blocs de pierres massifs taillés de manière irrégulière pour rappeler les remparts. Le mur a été érigé à une hauteur d'environ 80 cm, ce qui correspond au niveau de la tempête Xynthia + une marge de sécurité de 20 cm au large. Plusieurs aménagements paysagers composés de terre, de pierres et de touffes d'herbes évoquant les marais serviront également de zones tampons en cas de submersions.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 25/11/2018

[Url de cet article](#)